

# MANDAT DU CLUB

*Attention : seul le Président ou un licencié du club peuvent représenter ce dernier lors d'une assemblée générale.*

## ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

### DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES DU MORBIHAN

je soussigné(e), M. / Mme<sup>1</sup>.....

Président(e) du club (+ affiliation) :

Licence FFKDA n° :

**Donne mandat au membre de notre club :**

Membre du club<sup>2</sup>: Nom : ..... Prénom..... Licence

FFKDA n° : .....

**Pour me représenter lors de l'assemblée générale du 21 septembre 2024.**

**Signature du donneur de pouvoir**

<sup>1</sup>Rayer la mention inutile

<sup>2</sup>Rappel : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.